

7

PARCOURS

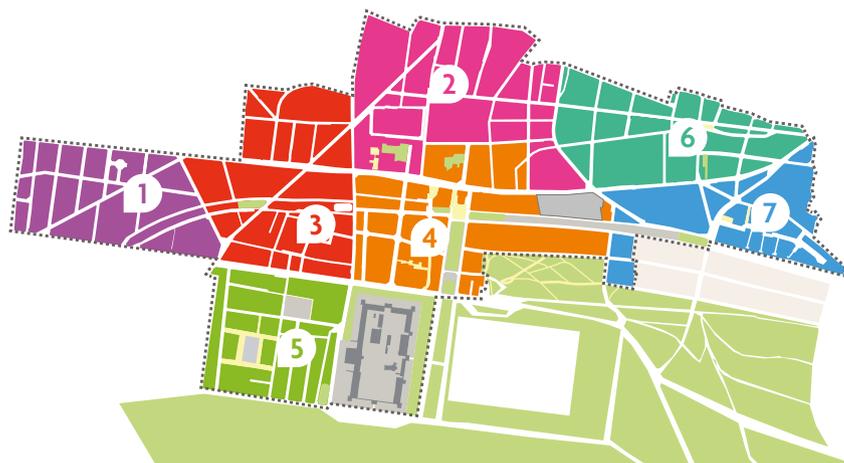
DU PATRIMOINE

Z. WILLAIZY
CH^{TB}
- 1913 -



VILLE DE VINCENNES

SOMMAIRE



Lexique

1

Repères historiques

5

1 Quartier Ouest

10

Historique du quartier p. 9 / Plan du quartier p. 15

2 Quartier Nord

18

Historique du quartier p. 17 / Plan du quartier p. 23

3 Quartier Centre

26

Historique du quartier p. 25 / Plan du quartier p. 31

4 Quartier Basse-cour

34

Historique du quartier p. 33 / Plan du quartier p. 39

5 Quartier Sud

42

Historique du quartier p. 41 / Plan du quartier p. 47

6 Quartier Est

50

Historique du quartier p. 49 / Plan du quartier p. 55

7 Quartier Zone retranchée

58

Historique du quartier p. 57 / Plan du quartier p. 63

Plan général de Vincennes

66

UN AUTRE REGARD

SUR VINCENNES

Parce que Vincennes offre, au-delà de son Château, une remarquable diversité architecturale, l'équipe municipale a souhaité vous permettre de parcourir notre belle cité à l'aide d'un guide spécifique.

À travers ces Parcours du patrimoine, nous avons choisi de vous présenter en un seul document toute la richesse architecturale et historique de Vincennes. Ce guide patrimonial incontournable et largement documenté, vous accompagnera dans les 7 étapes de découverte de notre ville.

En découvrant l'église Saint-Louis, l'Hôtel de ville, Cœur de ville ou encore la villa Lamarre et le cours Marigny, vous apprécierez l'architecture vincennoise au fil de son histoire.

J'espère que ce livre vous apportera toutes les informations nécessaires à la découverte de Vincennes et de son patrimoine.

Bonne promenade !

Laurent Lafon
Maire de Vincennes

AVANT-PROPOS

La ville de Vincennes a obtenu le label Ville d'art et d'histoire en 2012. Dans ce contexte, elle a vocation à valoriser et à promouvoir le patrimoine bâti local. Le présent document est une invitation à la promenade mais surtout une incitation à la découverte d'un environnement bâti souvent de qualité. Trop proche et d'une grande densité, il est parfois injustement ignoré.

L'histoire de la commune, son évolution urbanistique et une lecture attentive du paysage urbain actuel permettent de définir sept quartiers dont certains présentaient, lors de leur constitution, une typologie architecturale spécifique. Ces particularités sont encore perceptibles même si elles ont parfois été très atténuées par la politique de densification urbaine qu'a connu Vincennes après-guerre.

Nous vous invitons à découvrir quelque cent soixante bâtiments et sites par le biais de sept itinéraires. Les bâtiments soumis à votre attention ont fait l'objet d'un choix, subjectif parfois : à partir du recensement réalisé par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val-de-Marne (CAUE 94

en 1987, et par l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France en 1991. Ces travaux de recensement avaient pour but de signaler différentes constructions présentant un intérêt architectural ou historique.

Si quelques constructions se distinguent par leur monumentalité ou leurs décors de qualité, le patrimoine évoqué ici peut être qualifié de banal dans la mesure où aucun grand nom de l'architecture nationale ou internationale n'a travaillé à Vincennes avant la fin du XX^e siècle. Les maisons ou immeubles présentés ont, pour la plupart, été exécutés par des *architectes** « bons faiseurs », plus ou moins influencés par la mode de leur époque, la fantaisie ou la sobriété des éléments décoratifs en vogue, les innovations techniques du moment. Cette banalité n'a cependant rien de péjoratif. Les constructions signalées affichent de réelles qualités esthétiques et fonctionnelles. Nous espérons que ces promenades vous le démontreront.

* Jusqu'en 1941, toute personne pouvait se prévaloir du titre d'architecte. Il suffisait d'acquiescer une patente et d'avoir accumulé une certaine expérience qui, souvent, prenait la forme de la transmission familiale d'un savoir-faire (maçon, entrepreneur...) dans une logique d'ascension sociale. Au milieu des années 30, seuls 25 % des architectes étaient diplômés.

INFORMATIONS PRATIQUES

► **Chaque quartier est identifié par un code couleur.** Pour vous donner quelques clés et vous faciliter la compréhension de l'environnement urbain, nous vous proposons des repères historiques généraux et d'autres plus spécifiques par quartier.

► **Un lexique** des principaux termes architecturaux utilisés est également à votre disposition.

► Ces sept parcours vous offrent une grille de lecture de la ville et du décor urbain à partir des éléments visibles depuis la rue.

► Les sources archivistiques qui nous ont permis de rédiger ce document sont parfois muettes pour certaines constructions. Si vous détenez des informations complémentaires sur les bâtiments référencés ou tout autre élément susceptible de compléter notre documentation, n'hésitez pas à nous contacter.

► **Nous vous invitons instamment, lors de votre promenade, à ne pas pénétrer dans les bâtiments et lieux mentionnés – hormis ceux qui sont ordinairement ouverts au public – et à respecter, dans tous les cas de figure, la vie privée des résidents.**

REPÈRES HISTORIQUES

LE TERRITOIRE

Le territoire de Vincennes s'étend aujourd'hui sur une superficie modeste de moins de 192 hectares.

Jusqu'en 1829, il était d'une superficie bien inférieure encore (30 hectares environ), constitué de deux entités distinctes :

► **la Pissotte**, hameau comprenant un alignement de maisons le long de l'actuelle rue de Fontenay (ancienne voie romaine). Ce hameau, attesté dès la fin du XIII^e siècle, était situé sur le territoire de la seigneurie de Montreuil sous l'autorité spirituelle de la paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul de Montreuil ;

► **la Basse-Cour**, lotissement aménagé au Moyen-Âge (1373-1385) dans le prolongement du Château alors en cours de construction et destiné au logement de la domesticité royale ainsi que pour les réserves utiles. Cet alignement de maisons formait un quadrilatère, fermé à l'est par le mur ceinturant le Bois, à l'ouest par la rue du Bois (actuelle rue de Montreuil) et au nord par la rue de l'Église.

Le 9 août 1667, la Pissotte et la Basse-Cour furent réunies en une seule et même paroisse qui prit le nom de La Pissotte. La réforme administrative de 1787 créa une communauté d'habitants dénommée Vincennes qui, dans le cadre du cahier de doléances de 1789, exposait déjà les difficultés liées à l'exiguïté du territoire : les



Le village de La Pissotte. Estampe. 1702

habitants, pour beaucoup vignerons et paysans, étaient contraints de louer des terres cultivables sur les terroirs de Fontenay-sous-Bois et de Montreuil.

Après bien des années de laborieuses tractations, l'ordonnance royale du 15 juillet 1829, prise par Charles X, déterminait le nouveau territoire de la commune : 94 hectares – soit près de la moitié du territoire actuel ! – vinrent étoffer la superficie de Vincennes ; 58 hectares furent prélevés aux dépens de Montreuil. Ils constituent aujourd'hui la partie ouest et nord de Vincennes, tandis que Fontenay fut privée de 36 hectares, formant la partie est de la ville.

Cet apport territorial fut le facteur essentiel qui permit à Vincennes, au cours du XIX^e siècle, d'opérer sa mutation de village en ville.



Le territoire de Vincennes jusqu'en 1829. Plan cadastral. 1808-1812

REPÈRES HISTORIQUES

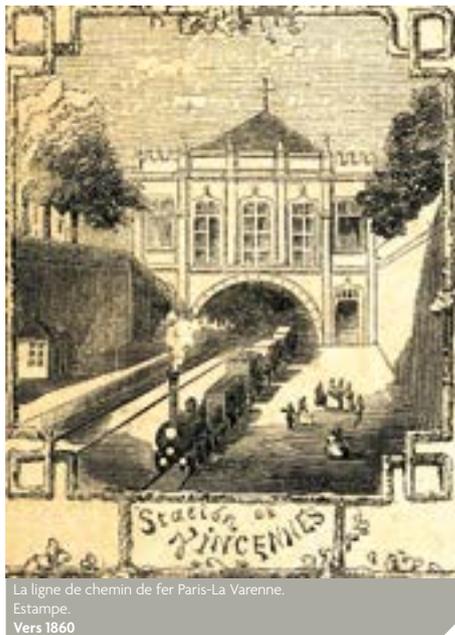
LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Chacun des sept quartiers présentés a son histoire propre qui détermina parfois une typologie architecturale spécifique décrite dans chaque itinéraire proposé.

Mais le développement urbain et démographique de Vincennes (entre 1851 et 1901, la population passa de 4 800 à 31 400 habitants) et sa densité exceptionnelle actuelle sont également issus de causes plus générales.

LA PRÉSENCE MILITAIRE

La présence militaire dans le Château (dès 1796), puis les importants casernements dans le bois de Vincennes (Fort neuf 1841-1844, camp de Saint-Maur 1846...) ont favorisé l'essor de la commune.



La ligne de chemin de fer Paris-La Varenne.
Estampe.
Vers 1860

LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS

Le développement urbain s'est accéléré à la faveur de l'ouverture en 1859 de la ligne de chemin de fer de Paris-Bastille à La Varenne dont une station desservait



L'avenue du Château.
Huile marouflée sur carton, attribuée à Albert Guillaume.
Vers 1900

Vincennes. Cette desserte et l'aménagement, à la même époque, d'une partie du bois de Vincennes en parc public attira une nouvelle population. Des bourgeois parisiens firent édifier des résidences de villégiature, d'abord à l'ouest de la commune, puis en bordure du Bois ([voir quartier Zone retranchée du bois de Vincennes](#)).

Dans le même temps, la main d'œuvre (principalement d'origine italienne) qui participa au percement de la voie de chemin de fer s'installa à Nogent alors qu'un petit nombre d'ouvriers s'établit à l'est de Vincennes.

Le riche réseau de transports qui irrigua Vincennes à partir de la fin du XIX^e siècle (tramways, omnibus, puis bus, et arrivée du métro en 1934) contribua à son expansion démographique. Aujourd'hui, Vincennes avec plus de 50 000 habitants retrouve les niveaux démographiques culminants atteints entre 1954 et 1962.



Les établissements de produits pharmaceutiques Faure et Darasse, 100, avenue de Paris. Estampe. Vers 1860



Le dimanche au bois de Vincennes. Huile sur toile du peintre vincennois Fernand Guey. 1897 (Coll. Ville de Paris, dépôt à la Ville de Vincennes)

LA PROXIMITÉ DE PARIS

L'évolution urbanistique de Paris, la construction des fortifications entre 1841 et 1845 et l'annexion, en 1859, des communes formant aujourd'hui les XIX^e et XX^e arrondissements (Charonne, Belleville...) eurent des répercussions sur les villes de proche banlieue. La barrière de l'octroi, puis les transformations du baron Haussmann contraignirent les grosses manufactures à quitter la capitale et à s'installer extra-muros entraînant avec elles leurs ouvriers : d'une certaine manière, le XX^e arrondissement déborda sur Vincennes.

Ces ouvriers s'installèrent dans des immeubles dénués de confort, rue de la Prévoyance, rue des Laitières et rue de Lagny notamment (voir quartier Ouest). De fait, Vincennes, comme la plupart des communes de proche banlieue, abrita de nombreux ateliers, usines et entrepôts sur une grande partie de son territoire et ce jusqu'au milieu du XX^e siècle.

REPÈRES HISTORIQUES

LE DÉVELOPPEMENT URBAIN



Arrêté préfectoral autorisant M. Renon à ouvrir une voie. 1869

DES INITIATIVES PRIVÉES

Jusqu'au début de la Troisième République, faute de moyens, la commune n'avait pu viabiliser que le centre ancien et les sentiers ruraux qui constituaient les axes principaux.

Cette situation contribua à favoriser les opérations d'urbanisme d'initiative privée, menées par des

particuliers désireux de dégager d'importantes plus-values foncières et immobilières. Certains quartiers furent ainsi désenclavés (voir, par exemple, [quartier Ouest](#), l'opération Viteau – partie des rues Céline-Robert et Charles-Marinier et de la rue Massue – ainsi que la rue Renon ; [quartier Est](#), la rue Émile-Dequen ; [quartier Sud](#) la rue Louis-Besquel).

La rue Diderot en direction de Fontenay-sous-Bois. Vers 1900



LES ACTIONS PUBLIQUES

À la fin du XIX^e siècle, les communes reprirent l'initiative en matière d'urbanisme à la faveur de l'accroissement de leur autonomie (loi sur les communes du 5 avril 1884) et grâce à des moyens accrus (nouveaux prélèvements fiscaux).

Une législation particulière en matière de construction et d'architecture vit le jour en 1852. Un « permis à bâtir » dans l'intérêt de la sécurité publique et de la salubrité fut imposé à Paris.

Ce texte fut suivi de bien d'autres réglementant notamment la hauteur des bâtiments, l'alignement, les aménagements sanitaires... Cette accumulation de textes fut synthétisée en 1943 (et remplacée par l'ordonnance du 27 octobre 1945 à l'occasion du rétablissement de la légalité républicaine). Le permis de construire, valable sur tout le territoire quelle que soit l'importance des communes, se substitua à l'ensemble des autorisations partielles qui existaient auparavant.

Le cadre légal en matière d'urbanisme fut lui aussi peu à peu renforcé : ainsi la loi du 19 juillet 1924 imposa aux communes de la Seine l'aménagement de leur territoire en plusieurs zones en fonction de leur vocation, industrielle ou résidentielle. Le Plan d'aménagement communal vincennois de 1931* constitua l'aboutissement logique de cette démarche volontariste.

Les décennies d'après-guerre développèrent un arsenal très complet de règles et de procédures dans le but de permettre au législateur de maîtriser l'espace commun, d'arrêter des règles du bien vivre ensemble et donc du bien construire. C'est ainsi qu'au niveau local ont été mis en place des outils, fondés sur la concertation, comme le POS (plan d'occupation des sols) ou aujourd'hui le PLU (plan local d'urbanisme). Ces plans instaurent généralement des règles qui ont des implications concrètes sur l'allure des nouvelles constructions et l'attitude à adopter pour la préservation éventuelle du bâti ancien.



Propriétés avant le percement de l'avenue de Vorges à l'initiative de la commune. 1925

Aujourd'hui, la sensibilité accrue au patrimoine architectural local a vu son aboutissement dans l'approbation de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), votée par le conseil municipal en 2013. L'AVAP est une servitude d'utilité publique dédiée à la protection et à la mise en valeur du patrimoine bâti dans toutes ses composantes (architecturales, urbaines, paysagères, historiques et archéologiques).

La stratification et la complexité du droit de l'urbanisme et de la construction au cours du XX^e siècle, l'évolution des préoccupations du législateur et des élus locaux expliquent pour beaucoup le caractère très contrasté de la physionomie de nos cités.

* C'était en quelque sorte un plan haussmannien dont les prescriptions ne remettaient cependant pas trop en cause le bâti existant. Une cinquantaine de projets relatifs à la voirie étaient prévus. Le développement de la ville devait s'organiser à l'est où la construction d'importants groupes d'habitations était envisagée. Ce potentiel constructible autorisait les projections les plus optimistes en matière d'accroissement de la population : on prévoyait une population de 55 000 habitants en 1940, 65 000 en 1950 et on fixait même un plafond à 70 000 habitants vers 1960 qu'il convenait de ne pas dépasser si l'on voulait éviter le surpeuplement !

LEXIQUE

Allège : Mur d'appui de la partie inférieure d'une fenêtre.

Aisselier : Pièce de bois, en bord de toiture qui vient en renfort entre une pièce de charpente verticale et une pièce horizontale.

Art déco : Mouvement artistique né au cours des années 1910 et qui a pris son plein épanouissement au cours des années 1920. Il tire son nom de l'Exposition internationale des Arts décoratifs et industriels modernes qui se tint à Paris en 1925. Il concerne l'architecture, plus spécialement l'architecture intérieure avec ses tapisseries, vitraux, peintures et sculptures ornementales, son ébénisterie, l'emploi de la céramique, de l'orfèvrerie.

Art nouveau : Mouvement artistique de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle qui s'appuie sur l'esthétique des lignes courbes, puisant notamment son inspiration dans la nature.

Attique : Partie supérieure d'un bâtiment qui vient couronner une construction.

Balcon filant ou courant : Balcon qui a été construit en continu sur toute la largeur d'une façade.

Balustrade : Rangée de balustres portant une tablette d'appui.

Balustre : Courte colonnette renflée supportant un appui.

Bandeau : Bande horizontale saillante unie ou moulurée, sur le pourtour d'un bâtiment. Généralement disposés au droit des planchers, les bandeaux marquent visuellement la division des étages.

Bas-relief : Ouvrage de sculpture en faible saillie sur un fond uni.

Bauhaus : Courant artistique concernant, notamment, l'architecture et le design mais également la photographie, le costume et la danse. Ce mouvement, né à Weimar en 1919 et caractérisé notamment par la sobriété des lignes et des volumes, posera les bases de la réflexion sur l'architecture moderne.

Bossages : Parement ouvragé de la face visible des pierres de taille d'un ouvrage de maçonnerie ou à décor d'enduit.

Cabochon : Élément de décoration en céramique en fort relief sur une façade.

Console : Moulure saillante en forme de volute ou d'S et qui sert de support.

Corbeau : Pierre, pièce de bois ou de métal en saillie sur l'aplomb d'un parement, destinée à supporter un linteau, une corniche.

Corniche : Partie saillante qui couronne un édifice, destinée à protéger de la pluie les parties sous-jacentes. Se dit également d'un ornement en saillie sur un mur.

Cul-de-lampe : Ornement dont la forme rappelle le dessous d'une lampe d'église.

Doucine : Moulure ondoyante à deux courbures de mouvement contraire, convexe en haut, concave en bas.

Fronton : Couronnement d'un édifice ou d'une partie d'édifice consistant en deux éléments de corniche obliques.

Garde-corps : Ouvrage à hauteur d'appui formant protection devant une baie ou un balcon.

Haut-relief : Sculpture présentant un relief très saillant sans se détacher toutefois du fond dans toute son épaisseur (intermédiaire entre le bas-relief et la ronde-bosse).

Huisserie : Bâti formant l'encadrement d'une porte, d'une fenêtre.

Lanternon : Petite lanterne placée au sommet d'un comble, d'un dôme, d'un escalier.

Linteau : Pièce horizontale de bois, pierre ou métal qui ferme la partie supérieure d'une ouverture et soutient la maçonnerie.

Loggia : Enfoncement d'une façade formant balcon couvert.

Lucarne : Baie verticale placée en saillie sur la pente d'une toiture, pour donner du jour, de l'aération et/ou l'accès au comble.

Maison bourgeoise : Construction souvent implantée en retrait pour permettre la création d'un espace végétal servant de transition entre l'espace public et le logement.

Maison de ville : Intégrée dans un front bâti (mitoyenneté), elle se caractérise par son alignement sur la rue (elles peuvent aussi être implantées en fond de parcelle). Elles résultent souvent d'opérations de lotissement avec parcellaire simple.

Marquise : Auvent généralement vitré au-dessus d'une porte d'entrée, d'un perron.

Mascaron : Figure, masque fantastique ou grotesque décorant les arcs, les chapiteaux...

Modénature : Ensemble des éléments d'ornementation d'une façade (bandeau, corniche, médaillon, cabochon...).

Modillon : Petite console aplatie disposée à intervalles réguliers sous une corniche (il a une fonction plus décorative que porteuse).

Oculus : Fenêtre ronde, œil-de-boeuf.

Oriel (ou bow-window) : Avant-corps, garni de baies ou d'un ensemble superposé de baies, en encorbellement, formant saillie sur le mur de la façade.

Parement : Habillage (de pierre, de brique...) d'un mur extérieur.

Pavillon : C'est un dérivé de la villa bourgeoise. Les pavillons se distinguent par leur indépendance les uns des autres (pas de mur mitoyen avec les voisins). La maison est construite de manière à laisser un passage de part et d'autre.

Pergola : Petite construction faite de poutres horizontales, faisant toiture, soutenues par des colonnes.

Pignon : Couronnement triangulaire d'un mur dont le sommet porte le bout d'un faîtage d'un comble.

Pilastre : Colonne plate engagée dans un mur ou un support et formant une légère saillie.

Ronde-bosse : Sculpture en relief qui se détache du fond et autour de laquelle on peut tourner.

Rotonde : Édifice circulaire surmonté d'une coupole.

Sgraffite : Procédé de décoration murale en camaïeu, par grattage d'un enduit clair sur un fond de stuc sombre.

Staff : Composition de plâtre et de fibre végétale pour élaborer des décors en relief.

Travée : Partie d'un bâtiment autour de l'axe formé par les baies.

Trumeau : Partie d'un mur compris entre deux ouvertures verticales.

PLAN GÉNÉRAL DE VINCENNES

MONTREUIL-SOUS-BOIS





rue de l'Union RD 290

rue de la Solidarité RD 290

rue de Verdun

rue de Montreuil

rue Mirabeau

rue de Strasbourg

rue Crébillon

rue Leroyer

rue Joseph-Gaillard

rue Charles-Silvestri

rue Faie-Félix

v. Faie-Félix

boulevard de la Libération

r. du Lt-Oberm

rue des Trois-T

rue des Meuniers

avenue de la République RD 290

rue Diderot

rue de Strasbourg

avenue de Fontenay RD 143

rue Diderot

rue de la Marseillaise

rue de la Liberté

rue de la Jarry

boulevard de la Libération

r. du Lt-Oberm

rue de la Jarry

rue de la Paix

rue de la Fraternité

rue de Montreuil

rue Charles-Pathé

rue de la Liberté

avenue de Voges

rue de la Liberté

rue de la Jarry

rue Charles-Silvestri

rue de la Jarry

boulevard de la Libération

r. du Lt-Oberm

rue de la Jarry

rue de Fontenay RD 143

rue de l'Église

avenue du Château

rue de l'Église

avenue de Fontenay RD 143

rue de la Jarry

rue Charles-Silvestri

rue de la Jarry

boulevard de la Libération

r. du Lt-Oberm

rue de la Jarry

avenue Aubert

place Pierre-Sémard

av. Lamartine

rue du Midi

rue de l'Église

avenue du Château

rue de l'Église

rue du Midi

rue Raymond-du-Temple

rue Raymond-du-Temple

cours Marigny

avenue Gabriel-Péri

avenue Pierre-Brossolette

avenue Foch

avenue Foch

avenue de Nog

mail du 8-mai-1945

rue Eugène-Loeuil

rue d'Estienne-d'Orves

rue Villebois-Mareuil

rue Saulpic

rue Robert-Chouardineau

rue Saulpic

avenue du Château

rue Lejemptel

rue Raymond-du-Temple

rue Raymond-du-Temple

cours Marigny

avenue Gabriel-Péri

avenue Pierre-Brossolette

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue de Nog

rue de Gérard

rue Jean-Moulin

rue de Montreuil

rue Saulpic

rue Robert-Chouardineau

rue Saulpic

avenue du Château

rue Lejemptel

rue Raymond-du-Temple

rue Raymond-du-Temple

cours Marigny

avenue Gabriel-Péri

avenue Pierre-Brossolette

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue de Nog

rue de Gérard

rue Jean-Moulin

rue de Montreuil

rue Saulpic

rue Robert-Chouardineau

rue Saulpic

avenue du Château

rue Lejemptel

rue Raymond-du-Temple

rue Raymond-du-Temple

cours Marigny

avenue Gabriel-Péri

avenue Pierre-Brossolette

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue de Nog

rue de Gérard

rue Jean-Moulin

rue de Montreuil

rue Saulpic

rue Robert-Chouardineau

rue Saulpic

avenue du Château

rue Lejemptel

rue Raymond-du-Temple

rue Raymond-du-Temple

cours Marigny

avenue Gabriel-Péri

avenue Pierre-Brossolette

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue de Nog

rue de Gérard

rue Jean-Moulin

rue de Montreuil

rue Saulpic

rue Robert-Chouardineau

rue Saulpic

avenue du Château

rue Lejemptel

rue Raymond-du-Temple

rue Raymond-du-Temple

cours Marigny

avenue Gabriel-Péri

avenue Pierre-Brossolette

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue de Nog

rue de Gérard

rue Jean-Moulin

rue de Montreuil

rue Saulpic

rue Robert-Chouardineau

rue Saulpic

avenue du Château

rue Lejemptel

rue Raymond-du-Temple

rue Raymond-du-Temple

cours Marigny

avenue Gabriel-Péri

avenue Pierre-Brossolette

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue de Nog

rue de Gérard

rue Jean-Moulin

rue de Montreuil

rue Saulpic

rue Robert-Chouardineau

rue Saulpic

avenue du Château

rue Lejemptel

rue Raymond-du-Temple

rue Raymond-du-Temple

cours Marigny

avenue Gabriel-Péri

avenue Pierre-Brossolette

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue de Nog

rue de Gérard

rue Jean-Moulin

rue de Montreuil

rue Saulpic

rue Robert-Chouardineau

rue Saulpic

avenue du Château

rue Lejemptel

rue Raymond-du-Temple

rue Raymond-du-Temple

cours Marigny

avenue Gabriel-Péri

avenue Pierre-Brossolette

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue de Nog

rue de Gérard

rue Jean-Moulin

rue de Montreuil

rue Saulpic

rue Robert-Chouardineau

rue Saulpic

avenue du Château

rue Lejemptel

rue Raymond-du-Temple

rue Raymond-du-Temple

cours Marigny

avenue Gabriel-Péri

avenue Pierre-Brossolette

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue de Nog

rue de Gérard

rue Jean-Moulin

rue de Montreuil

rue Saulpic

rue Robert-Chouardineau

rue Saulpic

avenue du Château

rue Lejemptel

rue Raymond-du-Temple

rue Raymond-du-Temple

cours Marigny

avenue Gabriel-Péri

avenue Pierre-Brossolette

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue de Nog

rue de Gérard

rue Jean-Moulin

rue de Montreuil

rue Saulpic

rue Robert-Chouardineau

rue Saulpic

avenue du Château

rue Lejemptel

rue Raymond-du-Temple

rue Raymond-du-Temple

cours Marigny

avenue Gabriel-Péri

avenue Pierre-Brossolette

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue de Nog

rue de Gérard

rue Jean-Moulin

rue de Montreuil

rue Saulpic

rue Robert-Chouardineau

rue Saulpic

avenue du Château

rue Lejemptel

rue Raymond-du-Temple

rue Raymond-du-Temple

cours Marigny

avenue Gabriel-Péri

avenue Pierre-Brossolette

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue Foch

avenue de Nog

rue de Gérard

rue Jean-Moulin

rue de Montreuil

rue Saulpic

rue Robert-Chouardineau

rue Saulpic

avenue du Château

rue Lejemptel

rue Raymond-du-Temple

rue Raymond-du-Temple

cours Marigny

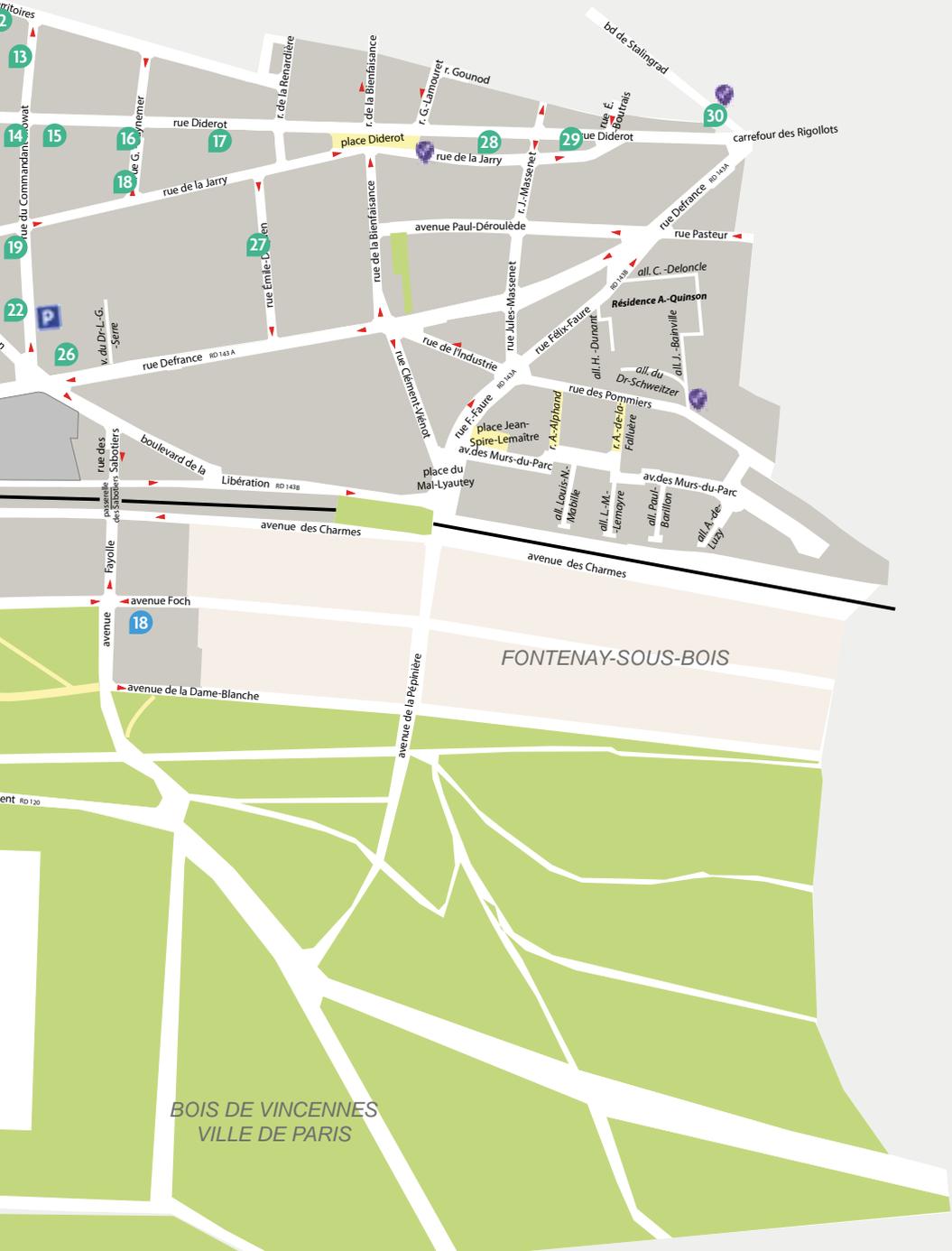
avenue Gabriel-Péri

avenue Pierre-Brossolette

avenue Foch

avenue Foch

FONTENAY-SOUS-BOIS



7 PARCOURS

DU PATRIMOINE À DÉCOUVRIR



Publication réalisée par la ville de Vincennes (service Archives et Patrimoine - Mise à jour 2015)

Conception graphique / Maquette : Justine Dubois

Impression : CIA

Crédits photographiques

Ville de Vincennes
Archives municipales de Vincennes
Isabel Tabellion
Jean-Marc Facchini
Brooklyn Studio

Documents d'archives

Les documents d'archives présentés, hormis mention particulière de collection, sont issus des fonds des archives municipales de Vincennes



VILLE DE VINCENNES



7 PARCOURS DU PATRIMOINE

7 quartiers, 7 couleurs pour 7 parcours, réunis dans un guide qui invite à la découverte de quelque 157 sites et bâtiments vincennois.

Choisies à partir des recensements réalisés par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Val-de-Marne (CAUE 94) en 1987 et par l'inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France en 1991, les constructions répertoriées se distinguent par leurs qualités esthétiques ou fonctionnelles. Un bon moyen de voir Vincennes sous un jour différent !



VILLE DE VINCENNES

VILLES
& PAYS
D'ART &
D'ÉTÉ 140
STR.



6€